

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**M<sup>e</sup> Marie Dosé**

---

Jean-Yves Le Drian, ministre des Affaires étrangères, a annoncé ce 16 octobre 2019 que la France envisageait de transférer en toute illégalité les femmes et enfants français détenus dans les camps du Kurdistan syrien en Irak, dans ces mêmes geôles et ces mêmes prisons qui ont vu naître l'État Islamique. Ce faisant, il assume publiquement de passer un contrat de sous-traitance judiciaire avec un pays, l'Irak, qui réclame des millions de dollars pour prendre judiciairement en charge nos ressortissants.

Jean-Yves Le Drian n'ignore pourtant pas que la justice irakienne pratique la torture et condamne à mort à l'issue de procès expéditifs. Tout récemment, l'Organisation des Nations Unies a encore vivement interpellé la France suite au transfert illégal de douze djihadistes français en Irak, condamnés à mort après quelques minutes de simulacres de procès. L'obstination de Jean-Yves Le Drian à poursuivre sur cette voie témoigne du peu de cas qu'il fait des institutions internationales.

Jean-Yves Le Drian, qui vient pourtant du même parti abolitionniste que Robert Badinter, semble donc avoir fait sa mue au point désormais de vouloir s'en remettre à la justice irakienne plutôt qu'à la justice antiterroriste de notre pays. Il est à tout le moins étonnant, pour ne pas dire dérangeant, qu'un ministre de la République se défie à ce point des institutions républicaines françaises.

Je rappelle que toutes ces femmes sont sous le coup d'un mandat d'arrêt international d'un juge antiterroriste français. Certaines d'entre elles ont été emmenées en Syrie par leurs parents alors qu'elles étaient mineures, d'autres cherchent à fuir Daech depuis des années, d'autres encore ont été embrigadées en quelques semaines, et toutes celles que je défends ne demandent qu'une chose : que notre pays les condamne pour ce qu'elles ont fait.

Ces enfants sont malades, épuisés, traumatisés, et attendent depuis deux ans de pouvoir rejoindre leurs familles en France : comment envisager à ce stade qu'ils puissent être emmenés avec leurs mères dans ces geôles irakiennes ?

Un transfert de ces femmes et de ces enfants vers l'Irak constituerait la pire des options et marquerait, dans cette affaire, l'abandon définitif de nos valeurs républicaines.

\* \* \*